

LES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

RECOMMANDATIONS MÉTHODOLOGIQUES À
PARTIR DE CINQ EXPÉRIENCES LOCALES





INTRODUCTION

En faisant des intercommunalités la maille territoriale à « prioriser » pour le déploiement des contrats de relance et de transition écologique [CRTE], la circulaire du Premier ministre datée du 20 novembre 2020 est venue bousculer l'agenda de début de mandat des élus et directeurs généraux des communautés et métropoles.

Rappelons-le : les conditions d'élaboration et le calendrier initial des CRTE sont apparus d'emblée comme un véritable défi à relever : bâtir un projet de territoire de nouvelle génération, porté par l'ambition de définir des modèles de développement plus résilients mais aussi d'intégrer la totalité des dispositifs contractuels préexistants (contrat de ville, de ruralité, Etat / métropoles, de revitalisation des bourgs centres, etc.). Sans disposer d'un « mode d'emploi » préalable, les intercommunalités, voire leurs dispositifs de collaboration interterritoriaux (PETR, Pays ou Pôles Métropolitains) se sont lancés dans la construction de cette « feuille de route » identifiant les investissements, les transformations et transitions majeures pour leur territoire susceptibles de bénéficier du soutien financier de l'État.

C'est dans ce contexte que l'AdCF-Intercommunalités de France et l'ADGCF, avec le soutien du cabinet d'études Politeïa, ont organisé, entre avril et mai 2021, un cycle de webinaires nationaux et régionaux rassemblant plusieurs centaines d'élus et de cadres intercommunaux. L'objectif initial : accompagner et aiguiller nos adhérents en leur apportant des éléments pratiques et stratégiques facilitant la confection de leur CRTE tout en tentant de répondre aux nombreuses questions qui demeuraient en suspens (calendrier, problématique du périmètre, articulation relance / transition écologique, ingénierie nécessaire et capacité des services de l'État et de ses agences à accompagner les territoires, coopération avec les communes, usage des documents de planification, rédaction du protocole d'engagement et du projet de territoire, financements potentiels et articulations avec les fonds européens...).

Si elle capitalise l'ensemble de cette démarche, la note technique que vous avez entre les mains met plus particulièrement en lumière l'expérience de cinq intercommunalités aux profils institutionnels et aux configurations territoriales contrastés ; elle a pour vocation d'apporter les premiers éléments méthodologiques propres à la réalisation des CRTE et cherche pour ce faire à circonscrire les enjeux et modalités des processus organisationnels mis en œuvre, à identifier les difficultés rencontrées et les plus-values attendues en termes notamment de simplification des mécanismes de contractualisation. Bonne lecture !

Les éléments présentés ci-après sont la consolidation des témoignages de :

- **David Constans-Martigny**, directeur général des services de Clermont Auvergne Métropole
- **Rodolphe Duroux**, directeur du syndicat mixte du Chalonnais
- **Frédéric Iacovella**, directeur général des services du Grand Chalon
- **Philippe Lemaire**, directeur général des services de la communauté d'agglomération du SICOVAL
- **Isabelle Martin**, directrice générale des services de la communauté de communes du Vexin-Thelle
- **Nathalie Mas-Raval**, directrice générale des services de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

Nous les remercions de leur participation à ce travail et espérons que celui-ci contribue à la mise en route réussie de cette nouvelle politique contractuelle globale.

Retrouvez l'ensemble des ressources de l'AdCF (études, notes, tutoriels, vidéos) sur le site Internet et la page dédiée

1. L'ORGANISATION DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DU CRTE

Si « la date du 30 juin 2021 n'est pas une échéance couperet » (déclaration des ministres Mmes Gourault et Pompili lors du premier comité de pilotage national des CRTE, le 27 avril 2021), certains préfets et services déconcentrés de l'Etat restent attachés à cette échéance. Ces approches différentes, d'un département à un autre, conduisent naturellement à des modes d'organisation différents.

Un protocole d'engagement au début de l'été et une adoption du CRTE à l'automne

Ainsi, dans certains territoires, comme la **communauté de communes Vexin Thelle** (Oise), le travail se fera en deux temps :

- Une première phase a mobilisé les élus dans le cadre de la conférence des maires et du conseil communautaire. Constituée du diagnostic du Vexin-Thelle et du projet de territoire construit récemment, ainsi que des grands projets programmés à partir 2022, cette étape aboutira à la rédaction d'un précontrat. Celui-ci fera l'objet d'une délibération en conseil communautaire (fin juin) puis d'une signature officielle en présence de la préfète le 12 juillet.
- Une seconde phase, à compter de septembre 2021, permettra de compléter le CRTE en y intégrant les résultats de la concertation avec les acteurs de la société civile (habitants, associations, entreprises).

De même, à la **communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup** (Hérault), la décision a été prise, de signer d'abord un protocole d'engagement avec les services de la préfecture, d'aboutir à une première version du CRTE à l'automne et de garder la possibilité d'adopter un avenant fin 2021 ou au début de l'année 2022, pour notamment prendre en considération l'installation des nouveaux exécutifs du Département et de la Région.

Un protocole d'engagement a été signé fin mai, pour officiellement acter la démarche et le partenariat avec la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

L'adoption du CRTE à l'échelle des deux intercommunalités va nécessiter de finaliser en parallèle le projet de territoire qui a déjà fait l'objet d'une concertation avec la population et le contrat. Les deux communautés bénéficient d'une aide à l'ingénierie de la part de l'ANCT pour :

- Atteindre une armature commune de diagnostic : aider à la collecte homogène de données notamment au sujet de l'agriculture, de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'énergie et de l'eau et l'assainissement.
- Analyser la première version de CRTE proposée par les deux intercommunalités avec les indicateurs et fiches actions associés.

Le choix d'un CRTE adopté au début de l'été 2021

D'autres intercommunalités ont fait le choix d'un CRTE abouti dès l'été 2021. C'est le cas de la **communauté d'agglomération du SICOVAL** (Haute-Garonne), de **Clermont Auvergne Métropole** (Puy-de-Dôme) ou du **Grand Chalon** (Saône-et-Loire).

Au sein du SICOVAL, « le modèle retenu est celui d'un CRTE qui, au-delà d'être un contrat avec l'Etat, sera le contenant d'autres contractualisations notamment avec le Département, la Région et la CAF ». Sa construction a été menée en une seule phase de l'automne 2020 à l'été 2021. Une délibération d'approbation est prévue début juillet et donnera lieu à un CRTE « vivant » qui continuera à s'enrichir et à se construire tout au long du mandat.

Cette méthode repose sur le projet politique de territoire validé par l'ensemble des élus, à partir des feuilles de route des vice-présidents et élus disposant d'une délégation membres du bureau.

Si la concertation avec la population n'a pas pu se faire, faute de temps, le CRTE s'appuie sur plusieurs diagnostics déjà réalisés, notamment par le Conseil de développement, en matière de développement économique, d'urbanisme, de développement des services à la population.

La question du calendrier s'est également posée pour **Clermont Auvergne Métropole** : « élaborer un projet de territoire en si peu de temps était illusoire ». Aussi, il a été décidé de formaliser une stratégie territoriale en partant, d'une part, de l'ensemble des schémas et documents programmatiques existants [schéma de transition énergétique et écologique approuvé en 2018 et plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration] et d'autre part, des engagements pris pour le nouveau mandat 2020-2026.

La stratégie territoriale a fait l'objet d'une rédaction d'une dizaine de pages puis d'un résumé d'une page intégré dans le contrat. Un plan d'actions a ensuite été élaboré et un recensement des projets des communes et de la métropole a été entrepris avec un focus plus particulier sur les projets mûrs en 2021.

Cette première version du CRTE, sans maquette financière, sera soumise à l'approbation des élus en conseil métropolitain du 2 juillet.

Pour le **Grand Chalon**, le CRTE a été élaboré sous l'égide du syndicat mixte du Chalonnais, qui regroupe l'agglomération et trois communautés de communes. Cette structure assure la gestion des principales contractualisations depuis plusieurs années pour le compte de ses intercommunalités membres. Le syndicat mixte a engagé dans un premier temps une concertation élargie avec chacune des intercommunalités pour élaborer un graphe d'objectifs commun au regard des projets recensés et des plans de relance [Etat et Région]. Porteur du SCoT, le syndicat mixte a ensuite co-construit le document cadre [diagnostics, projet de territoire, objectifs partagés avec l'Etat...] pour une validation en bureau et en Copil avec les services de l'Etat fin mai. La signature du CRTE est programmée début juillet.

L'interterritorialité, une question importante dans tous les cas de figure

La **communauté de communes Grand Pic Saint-Loup**, qui signera son contrat avec une autre communauté de communes, souligne l'importance, pour la qualité du travail à accomplir, de l'historicité et des « habitudes de travail entre les intercommunalités dans le cadre de la contractualisation avec la Région et d'une adhésion à un même périmètre de Grand Site de France. D'autres coopérations ont été tissées [événements, mobilité, plan paysage...]. Ces liens vont donc être pérennisées et profiter au CRTE ».

Pour le **Grand Chalon**, le cadre de coopération habituel que représente le syndicat mixte et l'expertise de ce dernier en matière de contractualisation représentent une vraie plus-value territoriale et permet d'optimiser les interactions entre les intercommunalités du Chalonnais. Cette ingénierie dédiée, associée à celle présente au sein de chaque intercommunalité, a permis de co-construire un document partagé, malgré un calendrier très contraint.

Même dans les territoires où le CRTE ne sera pas conclu à l'échelle de plusieurs intercommunalités, « la question de la gestion des franges des CRTE est aussi importante. Il est important de donner du sens à ces CRTE. Or le sens se trouve parfois à l'échelle des bassins : bassins de mobilité, bassins hydrographiques... qui peuvent être à l'échelle de plusieurs CRTE ».

2. LE PILOTAGE DU CRTE

La gouvernance intercommunale

« Le CRTE étant fondé sur le projet politique de territoire, c'est le Bureau et la Conférence des Maires qui en sont les instances de suivi », pour la communauté du Sicoval. Même chose pour Clermont Auvergne Métropole, avec « le Bureau métropolitain qui a, peu ou prou, la forme d'une Conférence des Maires et un Vice-Président en charge de la contractualisation pilote la présentation du dispositif aux élus du Bureau ».

A la communauté Vexin-Thelle, « le fait que ce contrat soit un contrat ascendant, qu'il permet de répondre aux attentes réelles du territoire et que nous ne sommes plus dans l'opportunisme des appels à projet : il s'agit là d'une grande évolution pour les élus de terrain ».

C'est ainsi que « le CRTE est aujourd'hui piloté par le Conseil communautaire. Lorsqu'il sera abouti, nous désignerons un comité de pilotage où siégeront majoritairement des élus communautaires, mais également nos partenaires financiers à qui nous devrons rendre des indicateurs de suivi de nos actions. Le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire pilotera ce CRTE ».

A la communauté Grand Pic Saint-Loup, « les décisions stratégiques font l'objet d'un passage en conférence des Maires sous la forme d'un Bureau » ; « un vice-président en charge des bourgs-centres suivra plus spécifiquement cette démarche, couplée à la contractualisation régionale ».

L'animation du CRTE sera identique à celle du suivi de la contractualisation régionale : un COTECH (direction générale et chargée de mission) et un COPIL (élus communaux reflétant la diversité des territoires, vice-présidents et présidents). Il s'agit d'éviter les dérives de la comitologie en adoptant un seul comité pour les contrats visés par ce contrat intégrateur. Enfin, « le suivi technique, au quotidien, de la consommation des subventions notamment, sera opéré par une contrôleur de gestion mutualisée entre les deux intercommunalités avec l'appui d'un bureau d'études missionné par l'ANCT ».

Pour le Grand Chalon, la gouvernance sera assurée via le syndicat mixte où tous les présidents des intercommunalités sont membres du Bureau et au sein duquel des habitudes de travail et de coopération existent de longue date, ce qui facilite la mise en œuvre des dispositifs contractuels. Membres du COPIL, les présidents des intercommunalités seront pleinement associés à la déclinaison opérationnelle du CRTE avec les services de l'Etat.

La mobilisation des communes et des élus municipaux

Les élus municipaux ont systématiquement participé à la construction du CRTE et à l'identification de projets susceptibles d'être financés par le plan de relance. Pour cela, plusieurs méthodes ont été utilisées :

Au sein de la communauté Grand Pic Saint-Loup, des réunions thématiques de la conférence des maires ont été organisées, en mai et juin, sur le projet de territoire et l'intégration des projets communaux au CRTE.

La communauté Vexin-Thelle a mis en place différentes instances : Pour finaliser le projet de territoire et identifier « les axes majeurs qu'il serait souhaitable de développer afin d'organiser le mieux vivre ensemble sur le territoire », les élus communautaires ont été mobilisés via des ateliers de travail participatifs (par groupe de six élus). Cette première phase a permis de consolider les projets intercommunaux, avant que les 37 maires identifient leurs projets communaux susceptibles d'être inscrits au CRTE. Les élus ont ainsi pu s'approprier le projet de territoire et la logique ascendante du CRTE.

Même association étroite des élus municipaux à la construction du projet politique de territoire de l'agglomération du SICOVAL et des feuilles de route du plan d'actions 2020-2026. Différents ateliers et consultations ont été pilotés par la mission d'appui aux communes en matière de montage de dossiers de financement et de contractualisation. C'est cette mission qui a logiquement été mobilisée pour faire remonter des communes les principaux projets struc-

turants rentrant dans les objectifs du projet politique du territoire : équipements en vue de l'accueil de populations nouvelles, mobilités douces, rénovations énergétiques, projet alimentaire...

Les projets communaux ont aussi été intégrés via les réunions entre la direction générale des services de la communauté Grand Pic Saint-Loup, les secrétaires de mairies et les directions générales des services des communes du territoire. Ces réunions étaient aussi l'occasion de partager les informations et d'alimenter, au fil de l'eau, l'annexe financière annuelle du futur CRTE.

Le travail de recensement des projets communaux s'est aussi fait à Clermont Auvergne Métropole, avec la difficulté de prioriser un projet par rapport à un autre : « comment décider si la réhabilitation thermique d'une école est prioritaire dans la stratégie métropolitaine par rapport à la réhabilitation thermique d'une autre école ? ».

Pour le Grand Chalon, dans la mesure où son projet de territoire avait déjà été validé, le syndicat mixte a assuré une concertation élargie avec les maires des communes des trois communautés de communes, afin de définir un projet commun, compatible et cohérent au regard de priorités partagées. Sa connaissance antérieure des principaux projets portés par les communes et intercommunalités membres du Chalonnais a facilité la définition des déclinaisons souhaitées au sein du CRTE.

L'organisation des services (et l'appui en ingénierie)

Au sein des communautés du Sicoval comme du Grand Pic Saint-Loup et du Vexin-Thelle, le travail est piloté par la direction générale des services. Au Sicoval, « les services sont organisés en mode projet avec comme pilote la Direction de l'évaluation et de la prospective », avec l'appui en ingénierie de l'ANCT pour le Grand Pic Saint-Loup. La communauté du Vexin-Thelle s'appuie sur deux cabinets rémunérés par elle-même, en attente éventuelle de la prise en charge par l'ANCT.

A Clermont Auvergne Métropole, c'est « la direction des politiques contractuelles et de l'alliance des territoires qui est en charge de l'élaboration et du suivi du CRTE ».

Pour le Grand Chalon, la direction générale des services de l'agglomération travaille en partenariat avec la direction du syndicat mixte et mobilise ses services pour apporter son expertise sur certaines thématiques.

A RETENIR

- S'appuyer sur les instances de dialogue et de co-construction existantes à la fois en interne à la collectivité : conférence des maires, bureau, commissions thématiques, conseils de territoire... et avec les acteurs locaux, le Conseil de développement par exemple ;
- Mettre en place une organisation des services en « mode projet » ou de manière à faire vivre le caractère transversal du CRTE, pour son élaboration et son animation tout au long du mandat ;
- Anticiper la hiérarchisation et/ou la sélection des projets communaux à intégrer au sein du CRTE, pour éviter l'effet « liste de courses ».

3. LA RELATION DE TRAVAIL AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

Variables d'un territoire à un autre, les relations de travail avec l'Etat local semblent évoluer au fur et à mesure de l'avancement du CRTE et être fonction du niveau d'appropriation de cette nouvelle méthode de contractualisation. Ainsi, elles sont souvent considérées comme « cordiales et bonne enfant », « très bonnes », « bienveillantes » et à l'inverse, selon un certain nombre de collectivités, « peu opérationnelles ».

Les services de l'Etat « en première ligne » sur le CRTE varient également : le secrétaire général de la préfecture ou de la sous-préfecture, le sous-préfet, les services de la DDT sont fréquemment cités ; au contraire du sous-préfet à la relance.

Les intercommunalités ont souvent pris l'initiative de les rencontrer. Parfois ils ont été sollicités par ces derniers. Ce dialogue a consisté, pour les services de l'Etat, à :

- Simplement prendre connaissance de l'avancement du projet de territoire,
- Soutenir la démarche,
- Exprimer un avis sur le fond du diagnostic et de la stratégie métropolitaine,
- Aider à obtenir une aide en ingénierie pour le diagnostic et l'évaluation.

Certains éléments ont pu nuire à la pleine mobilisation des services de l'Etat, empêchant – pour l'instant ? – de créer les conditions où « tout le monde est dans le même bateau » :

- Un dialogue autour de ce contrat intégrateur délicat à organiser pour les services déconcentrés de l'Etat quand « la myriade d'appels à projet continuent de pleuvoir, comme la volonté de certaines agences de l'Etat de conserver leurs propres contrats avec les territoires » ;
- Des difficultés, pour l'Etat local, de solliciter l'ingénierie d'accompagnement proposé par l'ANCT, le Cerema ou l'Ademe ;

Des difficultés à apporter des éléments spécifiques au territoire et à « se détacher » des consignes nationales.

4. LA RELATION AVEC LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGION

A l'instar du chapitre précédent, les relations avec le Département et la Région varient d'un territoire à un autre et pâtissent évidemment du contexte particulier des élections de juin. Voilà pourquoi parmi le panel d'intercommunalités interrogées pour la présente étude, toutes prévoient de les solliciter à partir de septembre 2021.

L'intensité des relations semble aussi dépendre des pratiques de contractualisation avec les intercommunalités ou leur groupement : en Occitanie, les périmètres des CRTE ont été définis à partir des périmètres des contrats territoriaux Occitanie. Et pour faciliter l'articulation entre CRTE et politiques contractuelles départementale et/ou régionale, la communauté du Sicoval mise sur le modèle du « CRTE contrat-cadre qui contiendrait d'autres contrats allant dans le même sens mais où chacun garderait une certaine visibilité sur sa propre politique contractuelle ».

Dans certains cas, les territoires peuvent aussi compter sur l'expertise du Département ou de la Région, comme dans le Puy-de-Dôme où le Département s'est investi dans une démarche de Territoire à énergie positive et se mobilise pour accompagner les intercommunalités dans ce domaine et ainsi enrichir leur CRTE.

A RETENIR

- Faire appel à l'appui en ingénierie proposé notamment par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et pour cela insister auprès de ses interlocuteurs au sein des services déconcentrés de l'Etat pour que la demande soit bien transmise au préfet de département (en tant que délégué territorial de l'ANCT) ;
- Réunir tout l'Etat local, dans sa diversité : DRAC, DASEN, Agence régionale de santé, Agence de l'eau, Caisse d'allocations familiales...pour les amener à s'engager contractuellement ;
- Garantir la visibilité des politiques contractuelles du Département et de la Région.
- Pour vous aider : [l'accord de partenariat signé entre l'AdCF et le Premier ministre](#) et [l'accord de partenariat Etat – AdCF pour la mobilisation des intercommunalités en faveur de l'emploi](#)

5. LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les intercommunalités sollicitées soulignent l'impossibilité de conduire une véritable concertation avec la population et les acteurs locaux dans le calendrier proposé et le contexte sanitaire actuel.

Cette étape est prévue après l'été et sous la forme d'ateliers participatifs pour la communauté Vexin-Thelle qui a cependant d'ores et déjà lancé un questionnaire, via les réseaux sociaux et le relai des communes auprès des habitants, des entreprises et des associations du territoire.

Le Conseil de développement sera aussi souvent sollicité, ses avis pouvant servir de base au diagnostic territorial préalable (communauté du Sicoval, Vexin-Thelle). Cette instance est en cours de création à la communauté Grand Pic Saint-Loup et la concertation réalisée pour le projet de territoire alimentera le CRTE. A l'avenir, la mise en place d'outils de participation (de type « plateforme collaborative ou application de vote ») censés « fidéliser » les habitants, les entreprises, apportera de nouvelles données utiles à l'évolution du CRTE et du projet de territoire.

Le Grand Chalon a également mobilisé son conseil de développement (commun au syndicat mixte) qui a pu, au cours de deux séances programmées au mois de mai, prendre connaissance du projet de CRTE et émettre un avis sur ce dernier. Ses membres ont notamment fait part de leur souhait d'être associés à sa mise en œuvre à l'avenir.

Avant validation en comité syndical, le CRTE a fait l'objet d'une présentation à tous les maires du Chalonnais au cours d'une réunion fixée en juin.

6. L'ARTICULATION AVEC LES CONTRATS EXISTANTS

Les intercommunalités ont adopté des démarches différentes.

Pour la communauté Vexin-Thelle et le Grand Chalon, une synthèse des contrats en cours est intégrée au CRTE ; tandis que Clermont Auvergne Métropole les fera figurer en annexe (contrat de ville, programme de renouvellement urbain, contrat d'objectifs avec l'Ademe). La communauté du Sicoval intégrera ses contrats existants au sein du CRTE contrat-cadre.

La communauté Grand Pic Saint-Loup espère arriver à une « une synthèse ciblée des contrats qui serait intégrée au CRTE pour en faire un véritable contrat intégrateur et non un empilement de contrats » ; « l'idéal serait de faire du sur mesure : un contrat avec une mise en exergue des axes sur lesquels la Région comme le Département s'engagent à venir en soutien pour donner du sens et de la visibilité pluriannuelle aux actions qui seront subventionnées ». Cela nécessite du temps et « un travail transversal de prospective financière entre services de différentes collectivités territoriales ».

7. LES FINANCEMENTS DU CRTE

A ce jour aucune annexe financière n'est encore aboutie. Ce travail est plutôt envisagé en fin de parcours, à l'automne prochain et « sera en adéquation avec la programmation pluriannuelle d'investissements » (Clermont Auvergne Métropole).

Les dotations DSIL et DETR continuent d'être mobilisées en parallèle, tout comme les financements « traditionnels » que sont les fonds européens, les fonds régionaux et départementaux, les crédits de France Relance ou les financements de partenaires locaux habituels. La communauté du Vexin-Thelle a par exemple sollicité le syndicat d'électrification de l'Oise (SE60), qui prendra en charge la programmation des fiches actions du PCAET.

Toutefois, l'ambition est souvent d'aller au-delà de ces financements et d'intégrer au CRTE des acteurs tels que : l'agence de l'eau, l'Ademe, la CAF ou encore les entreprises locales via le mécénat (pour la communauté Grand Pic Saint-Loup et le Grand Chalon).

A RETENIR

- La plateforme « [Aides-territoires](#) » permet un premier aperçu utile des financements disponibles classés par territoires et par politiques publiques

LES DÉFIS À VENIR :

- Réussir à gagner de la visibilité financière pluriannuelle ;
- Faire du CRTE le point de rencontre « interministériel » des initiatives, programmes, dispositifs, crédits spécifiques portés par les différents ministères (Santé, Education nationale, Culture...), ainsi que des politiques contractuelles des Département et Région ;
- Animer le CRTE tout au long du mandat, le faire évoluer au gré du projet de territoire et des programmes nationaux ;
- Créer et installer de manière pérenne un dialogue de gestion et de projet entre collectivités locales et Etat local.

Brève présentation des cinq intercommunalités ayant participé à la présente note :

Clermont Auvergne Métropole

21 communes
290 000 habitants
300,62 km²
Un CRTE à l'échelle intercommunale

Communauté d'agglomération du SICOVAL

36 communes
77 700 habitants
250 km²
Un CRTE à l'échelle intercommunale

Grand Chalon

51 communes
117 847 habitants
657 km²
Un CRTE à l'échelle du syndicat mixte du Chalonnais, composé du Grand Chalon et des communautés de communes Entre Saône et Grosne, Saône Doubs Bresse et Sud Côte Chalonnaise ; soit 137 communes et un bassin de vie d'environ 150 000 habitants.

Communauté de communes du Vexin-Thelle

37 communes
20 721 habitants
313 km²
Un CRTE à l'échelle intercommunale

Communauté de communes du Grand Pic

Saint-Loup

36 communes
49 251 habitants
570 km²
Un CRTE à l'échelle de deux intercommunalités, avec la Communauté de communes des Cévennes Gardoises et Suménoises.

Contacts :

Floriane Boulay, déléguée générale adjointe, AdCF, f.boulay@adcf.asso.fr

Romain Briot, conseiller cohésion, AdCF, r.briot@adcf.asso.fr

David Le Bras, délégué général, ADGCF, david.lebras@adgcf.fr

Réalisation graphique & crédits photos :

Mathilde Lemée, chef de projets événementiels, AdCF m.lemee@adcf.asso.fr

Photo by Linh Nguyen on Unsplash
Photo by Florian Lidin on Unsplash